2023-13
2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

présents : 06

votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre
Le cinq avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

PRÉSENTS : MMES/MM : Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS : MMES Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : MME Romane MINIOU à MME Marion CHOQUET

Le Conseil Municipal nomme Madame BASTIDE Viviane pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
VOTE DU BUDGET DE CONVENTION DE GESTION M49 - SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT 2024

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances, qui rappelle le transfert de la compétence en matière d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées à la régie eau potable et assainissement de la Communauté de Communes CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES « Terres Solidaires » à compter du 1er janvier 2023 avec la création d'un budget annexe appelé convention de gestion afin d'assurer la continuité du service eau, assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la commune.

Cette convention, respectant les règles de la comptabilité M49 retrace les dépenses et recettes d'exploitation. À cet effet, il présente au Conseil Municipal le budget de convention de gestion M49 SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024.

.../...

2023-13
2024

Suite à l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ ADOPTE le budget de convention de gestion de l'exercice 2024 M49 du Service des Eaux et Assainissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	70 526.30 €	70 526.30 €
TOTAL	70 526.30 €	70 526.30 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Viviane BASTIDE

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
16 AVR. 2024
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture le 12/04/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 29 AVR. 2024
⇨ Affiché le 29 AVR. 2024

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.